



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°351/2025

Objet : INTERVENTION SUR UNE FACADE POUR TRAVAUX FIBRE.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code de Sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande présentée par madame CHOPART responsable technique de l'entreprise ORANGE CA ROUEN,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux, il convient de règlementer le stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 6 places au droit du n°7 Quai Fleury le mercredi 8 octobre 2025 à partir de 7h00 jusqu'à la fin des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux s'engage à rétablir dans les meilleurs délais le stationnement sur le Quai Fleury.

ARTICLE 5 : Madame le Directeur général des services de la mairie de Nuits-Saint-Georges est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges,
- Monsieur le Chef de la police municipale,
- Madame CHOPART responsable technique

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 03 septembre 2025

Le Maire,
Alain CARTRON

